

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la
VILLE DE BRUNOY

Nbre de Membres : 17
Nbre de Présents : 10
Nbre d'Absents excusés : 5
Nbre de Pouvoirs : 4

DELIBERATION N° 2023- 21

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET C.C.A.S.

Le MARDI 20 JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BRUNOY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur ADAM, Vice-Président du C.C.A.S. La séance s'est tenue avec les membres ci-dessous énumérés.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ADAM, Vice-Président du C.C.A.S.
Mesdames ALCARAZ, ANDRÉ, SPIEGEL, ROSSIGNOL, DESBOIS, LAMBERT,
Messieurs WEYDERT, BOYER, CHARPENTIER,
Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GALLIER, Président du C.C.A.S.,
Monsieur YENGE
Mesdames, RAVAUD, GEY, CHRÉTIEN, AHLERS, FALOU

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur SAHUGUET, Directeur général Adjoint des Services
Madame LE CHEVANTON, Responsable du Département Action Sociale

POUVOIRS :

Monsieur GALLIER a donné pouvoir à Monsieur ADAM
Madame FALOU a donné pouvoir à Madame ROSSIGNOL
Madame CHRÉTIEN a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame AHLERS a donné pouvoir à Madame ANDRE

DELIBERATION N ° 2024-21**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur le Président du C.C.A.S.,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-31 et L2121-14 alinéa 2 et 3.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Budget Primitif 2023 et le budget supplémentaire qui s'y rattachent

Vu le compte de gestion du budget pour l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Brunoy dressé par Monsieur le Trésorier de Brunoy,

Après en avoir délibéré,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

ARTICLE 1 : ARRETE le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale au résultat d'exercice global excédentaire de 334 615,79 € répartis comme suit :

- 253 156,08€ en section de fonctionnement
- 81 459.71€ en section d'investissement

ARTICLE 2 : CONSTATE la conformité de ces résultats avec les indications du Compte de Gestion 2023 du Trésorier.

Le Président,

La présente délibération a été affichée ce jour, sur les panneaux installés à cet usage, dans le hall de la Mairie, et sera communiquée sous la forme d'un donné acte au Conseil d'Administration du C.C.A.S lors de sa prochaine séance.

Le Président,